

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 6 février 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-007

*(annule et remplace pour erreur matérielle l'envoi en Préfecture du 08/02/2023
comportant accusé de réception n°066-216600114-20230206-DEL2023-007-DE)*

Adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF)

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 26/01/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Jean LOPEZ	
Corine BORDES	Emmanuel LEHMANN	
Bernard CONTON	Sylvain GARCIA	
Adrien MOGLIA	Jennifer FERNANDES	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	
Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Marjorie POHYLSKI	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Chantal BORNAREL	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Vincenzo ROMANO	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elizabeth MOLINA	a donné pouvoir à	Corine BORDES
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

Nombre de membres présents :	20	Nombre de procurations :	7	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

Depuis 1990, L'Association des Petites Villes de France fédère les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Depuis sa création, l'APVF défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires, en relayant les revendications des petites villes auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local.

Accusé de réception en préfecture

066-216600114-20230206-DEL2023-0007-DE

Date de télétransmission : 22/02/2023

Date de réception préfecture : 22/02/2023

.../...

En tissant du lien, les petites villes sont les actrices de la recomposition territoriale et les moteurs de la coopération intercommunale. Entre monde rural et grandes agglomérations, elles constituent aujourd'hui un pivot fondamental, véritable facteur d'équilibre contre les excès de la métropolisation.

Afin de bénéficier d'un réseau pluraliste de communes confrontées aux mêmes défis pour améliorer le quotidien de leur population, Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'adhésion de la collectivité à l'Association des Petites Villes de France, fédérant partage d'expériences et source d'informations.

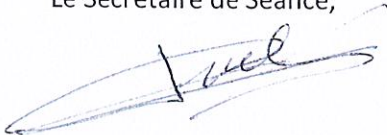
La cotisation annuelle est fixée à 0,11 € par habitant pour l'année civile 2021, soit pour 4 507 habitants : 495,77 € (quatre cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-sept centimes) à laquelle s'ajoute l'abonnement annuel à la revue la « Tribune des Petites Villes » d'un montant de 30,63 € TTC, soit une cotisation totale de 526,40 € (Cinq cent vingt-six euros et quarante centimes).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bages à l'Association des petites villes de France pour l'année 2023 ;
- **DIT** que les dépenses relatives à cette adhésion sont inscrites au budget ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'adhésion.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA